

GIP AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE COMPTAGE COMMUNICANT

Siège social : 34, place des Corolles – 92079 Paris-La Défense

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 avril 2020

PROCES VERBAL

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Impact de l'épidémie de Covid-19 sur la pose de compteurs**
- 2. Projet de licence marque et savoir-faire**
- 3. Points divers**

Sont présents ou représentés en qualité qu'administrateurs :

- Martial MONFORT, Président du Conseil
- Christopher MENARD
- Emmanuelle BROUSTET
- Patrick RICCI-BONOT
- Sébastien DUMAS
- Jean-Michel FISCHBACH
- Christophe JOUGLET
- Jean-Claude MUTSCHLER

Sont présents ou représentés la moitié plus une personne des administrateurs du Conseil d'administration (CA), dont au moins un représentant d'Enedis et un représentant des ELD. Le quorum est donc atteint.

Sont également présents :

- Clarisse DAMESTOY de l'ELD URM.
- Gilles DESCRETTES du cabinet GININI mandaté par le GIP pour la gestion des opérations financières et comptables.
- Vianney BRUNEL et Roland GALINIER intervenant en appui au secrétariat du GIP.

1. Impact de la crise sanitaire sur la pose de compteurs

Emmanuelle BROUSTET fait un point sur l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur la pose des compteurs Linky pour Enedis.

Dès le début de l'obligation de confinement imposée par les pouvoirs publics, le 16 mars 2020, Enedis a demandé la suspension de la pose des compteurs sur le territoire français auprès des entreprises de pose de compteurs (EDP). La reprise progressive de la pose, prévue à partir du 11 mai, est organisée avec les EDP autour de 4 thématiques.

La reprise de la pose en diffus est assurée par Enedis.

Conséquences financières

En conséquence de l'impact de la crise sanitaire sur les activités des EDP, ces dernières ont adressé des demandes d'indemnisation à Enedis, afin de couvrir les coûts engendrés par l'arrêt brutal de la pose, la période d'interruption de pose, ainsi que par les contraintes supplémentaires (gestes barrières, EPI...) impactant le temps de pose lors de la reprise. Plus spécifiquement, les EDP s'interrogent sur le coût de la crise sanitaire sur leurs marchés et se demandent dans quelle mesure elles seront indemnisées par Enedis.

Enedis indique qu'une partie des indemnisations est prévue dans les contrats. Le reste, effectué dans une négociation confidentielle, avec les EDP.

Il est à noter que les requêtes des entreprises de pose de concentrateurs, généralement adossées à des grandes entreprises, concernent principalement l'augmentation de la rémunération par pose.

Capacité à reprendre

Enedis a globalement une bonne visibilité sur les capacités de reprise des EDP, qui seront en grande majorité prêtes pour la reprise des activités après le 11 mai à un rythme plus réduit qu'avant la crise. Le temps entre la reprise des rendez-vous et l'envoi de techniciens sur le terrain est estimé à 15 jours par les EDP. A ce jour, les EDP n'ont pas reçu beaucoup de refus dans leurs prises de rendez-vous, mais doivent passer davantage de temps pour expliquer la manière dont l'intervention se déroulera, notamment sur le respect des mesures de prévention sanitaires des poseurs chez le client. L'image du sérieux d'Enedis dans la prise en compte des conditions sanitaires dans l'activité de pose, pour les techniciens et pour les clients, est très importante à l'égard des clients.

A ce titre, Enedis met à jour son plan de prévention en imposant le port du masque systématiquement. Enedis recommande aussi l'intensification du nettoyage des éléments manipulés. L'approvisionnement en masques, à la main de chaque EDP, reste la principale difficulté à ce jour. Le document intitulé « *Adaptation des plans de prévention des entreprises de pose pour intégrer le risque COVID-19* » élaboré par Enedis sera transmis pour partage aux ELD membres du conseil d'administration du GIP.

<p>ACTION ENEDIS : Communiquer aux membres du Conseil d'Administration l'avenant au plan de prévention pour les EDP, intégrant les mesures sanitaires complémentaires pour la reprise de la pose en toute sécurité.</p>
--

Suite à l'interrogation des ELD sur la visibilité de reprise des constructeurs, Enedis indique que les constructeurs sont en attente des commandes d'Enedis, qui vont inexorablement diminuer sur les prochains mois.

Mécanisme de la pose

Enedis prend en compte les effets de la suspension de la pose sur l'exécution du contrat, mais sans pénaliser les EDP. Enedis envisage également un allongement de la durée des mailles, en passant de 8 à 12 mois.

Par ailleurs, Enedis gèle les malus sur les mois de suspension, ainsi que sur les premiers mois de reprise. Les refus de pose par les clients en raison de l'épidémie de Covid-19 seront pris en compte dans la détermination des objectifs contractuels. Enedis laisse le choix à l'EDP dans sa stratégie de reprise de la pose, de privilégier les accessibles ou non.

Gestes opérationnels

Outre la mise à jour du plan de prévention, Enedis envisage d'indemniser une journée de formation sécurité pour les techniciens avant la reprise de la pose. Enedis prévoit également une mise à jour des éléments de langage pour les planificateurs, ainsi que pour les techniciens. Enedis réalise aussi des sensibilisations auprès des élus locaux, des collectivités et des associations de consommateurs.

Quelques questions restent en cours d'étude par Enedis, notamment sur l'adéquation entre le port du masque sanitaire inflammable avec le reste des EPI, ou sur le recyclage.

2. Projet de licence marque et savoir-faire

La convention constitutive du GIP prévoit (articles 30 et 31) qu'Enedis consent une licence aux membres du GIP, à titre gratuit, pour l'utilisation de la marque Linky et pour l'utilisation des spécificités fonctionnelles des compteurs Linky.

Cette licence a pour objet de préserver les droits d'Enedis et la confidentialité des données transmises aux ELD dans le cadre du GIP.

En conséquence, Enedis a élaboré un projet de licence en ce sens. Ce projet a été communiqué aux ELD membres du Conseil d'Administration du GIP pour observations éventuelles. Si ce projet de licence est accepté, il sera transmis aux membres du GIP en vue de sa signature.

ACTION ELD : Faire un retour à ENEDIS sur le projet de licence marque et savoir-faire et, le cas échéant, le signer.

3. Questions diverses.

Les travaux de contrôle des comptes 2019 ont été finalisés avant le confinement.

Un travail de réprévision du budget du GIP sera mené d'ici cet été et tiendra compte de l'impact de la crise sanitaire. C'est sur cette base que les nouveaux appels à cotisation de l'automne 2020 seront émis.

Aucun point additionnel divers n'étant soulevé, la séance est levée.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le 9 juillet 2020 à 10h00.